



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2025 à 19h

2025/001

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZÈRES, Hélène FRANCÈS, Serge ALMENDRO, Ingrid BOUTARFA, Laetitia CAZABAN, Caroline ÉCORCHON, Dominique GAYE, Bernard LHOSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Diane DE LUYCKER (procuration à Hélène FRANCÈS), Noémie DEUTSCH, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 5 février 2025

SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Madame le Maire rappelle que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'Ibos de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- faire un don d'un montant de 500 € à la Protection civile dont le siège social est établi au 14 rue Scandicci 93500 Pantin,
- faire un don d'un montant de 500 € à la Croix rouge dont le siège social est établi 98 rue Didot 75694 Paris Cedex 14.

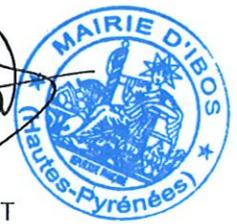
Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au conseil municipal d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,



Hélène FRANCÈS

Le Maire,



Gisèle VINCENT